

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40  
Nb. de représentés : 8  
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 22/1038 :**

Fouilles archéologiques dans le cadre de la réalisation d'un centre administratif - autorisation de signature de l'avenant n°1

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20221216-22-1038-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Michel FONTAINE

**Affaire n°22/1038 : Fouilles archéologiques dans le cadre de la réalisation d'un centre administratif - autorisation de signature de l'avenant n°1.**

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du lundi 29 août 2022 (affaire n°19/882), le Conseil Municipal a autorisé le mandataire de la Ville de Saint-Pierre, la SPL GRAND SUD, a signé le marché de fouilles archéologiques avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), dans le cadre de la réalisation d'un centre administratif, pour un montant global et forfaitaire total de 612 706,08 € HT (664 786,09 € TTC). Le marché a été notifié à l'entreprise le 31 octobre 2022.

Dans le même temps, la SPL GRAND SUD a sollicité l'avis du service régional de l'archéologie (SAR) sur le mémoire scientifique présenté par l'INRAP, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce dernier a alors prescrit des modifications dans le processus de fouille. Dans le cadre de la mise au point du marché, ces prescriptions ont été acceptées par le Titulaire. Ce dernier devra en rendre compte dans le rapport à remettre dans le cadre de la mission n°2.

Le présent avenant n°1 a donc pour objet la prise en compte de l'avis de la DAC OI (Direction des affaires culturelles de la Réunion) dans la mission confiée initialement au titulaire, et résulte de la mise au point acceptée par les deux parties.

Il modifie le montant initial du marché comme suit :

- Montant initial du marché : 612 706,08 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : + 25 122,56 € HT
- **Montant du marché après avenant : 637 828,64 € HT (soit 692 044,07 € TTC)**

L'avenant n°1 représente une augmentation de 4.10 % par rapport au montant initial du marché.

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 020 203 1 15020 001 40.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 au marché de fouilles archéologiques pour la réalisation d'un centre administratif, sur le fondement des conditions exposées ci-dessus;
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu(e) délégué(e), le Directeur général des services ou tout autre personne dûment habilitée (notamment la SPL GRAND SUD, Mandataire de la Commune dans le cas présent), dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** l'avenant précité sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE  
  
Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20221216-22-1038-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022